

# COMPTE-RENDU

## Réunion plénière de la CLE

**11/12/2007 – 14h – Salle polyvalente de St Barthélemy**

---

### Ordre du jour de la réunion

- Budget estimatif pour 2008
  - Etat d'avancement des études en cours
  - Communauté de l'Eau Potable
  - Etude qualité cours d'eau
  - Questions diverses.
- 

### 1. Budget estimatif pour 2008

*Cf. document en pièce jointe*

Les budgets prévisionnel 2007, réalisé au 11 décembre 2007 et prévisionnel 2008 sont présentés aux membres de la CLE par M. Pelissier, Président de la CLE.

M. Martin-Rosset, VP CLE – Communauté de communes Rhône Valloire, demande des explications sur l'ajustement du budget prévisionnel 2008, supérieur à celui de 2007.

L'ajustement est lié en grande partie à l'augmentation du nombre d'heures de secrétariat (554 h en 2007, 936 h prévues en 2008).

M. Martin-Rosset, VP CLE – Communauté de communes Rhône Valloire, souhaiterait savoir si certaines communes du périmètre du SAGE ne payent pas leur cotisation. Il craint une « contagion » si la situation n'est pas équitable pour toutes les communes du périmètre du SAGE.

M. le Sous-Préfet expose qu'il existe, dans le cas de non paiement, une possibilité de mandatement.

M. San Filippo, FRAPNA, demande comment le financement de la CEP sera pris en compte.

Si la CLE décide d'adhérer à la CEP, le financement de l'adhésion ne sera pas aidé, l'Agence de l'Eau finançant déjà la CEP directement. Le mode de financement n'est pas encore arrêté : un calcul provisoire a conduit à estimer à 0,05 cents par habitant le coût de l'adhésion, mais des structures gestionnaires d'eau potable avaient envisagé également d'apporter une part du financement.

Mme Marqueste, Agence de l'Eau, fait remarquer que, du fait des modalités de versement des financements de l'agence de l'eau (40% à la prise de poste du chargé de mission, 40 % à la remise du bilan de la 2<sup>ème</sup> année, le solde au décompte définitif), la ligne de subvention Agence de l'Eau apparaît nulle dans le budget prévisionnel de fonctionnement, mais le reliquat du versement des premiers 40% se retrouve dans l'excédent reporté.

### 2. Etat d'avancement des études en cours

Etude qualité – quantité de la nappe :

M. Delprat, DIREN, indique qu'il serait souhaitable que les substances prioritaires listées par la DCE soient recherchées (33 substances, annexe X et 8 substances dangereuses annexe IX de la 2000/60/DCE, *cf. document 20071211\_BLV\_NQEP.pdf en pièce jointe*).

Dans le cahier des charges de l'étude, pour les paramètres qui avaient été identifiés comme pertinents à rechercher sur le périmètre du SAGE Bièvre Liers Valloire, le contenu des analyses à effectuer a été repris à partir de cahier des charges modèle de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée. Concernant les paramètres généralement indicateurs de pollutions industrielles (HAP, PCB), au vu

---

des résultats obtenus à partir du suivi de l'agence de l'eau sur 4 points et en accord avec l'hydrogéologue de l'Agence de l'eau il n'est pas apparu pertinent de faire des recherches sur ces paramètres. Cependant 5 points situés à l'aval de zones d'activités seront étudiés pour l'analyse de solvants chlorés.

### 3. Communauté de l'Eau Potable (CEP)

Cf. diaporama en pièce jointe 20071211\_BLV\_CLE\_CEP.pdf

Cf. document ConventionCadre\_CEP.pdf

Une discussion sur la CEP avait eu lieu en Bureau de la CLE le 2 octobre 2007.

Mme BENECH, chargée de mission pour la CEP, présente le contenu de la convention et le programme de travail de la CEP pour 2008.

Elle apporte des informations sur les points en cours :

- La communauté d'agglomération du pays voironnais (CAPV) avec qui la CEP est également en contact, la CAPV formant une charnière entre Grenoble et Bièvre Liers Valloire.
- L'étude sur la sécurisation de l'AEP réalisée en 2002 va être élargie aux secteurs qui sont entrés depuis dans le SDRUG (BLV, Grésivaudan, etc.)
- La DDASS 38, qui suit les travaux de la CEP, est en cours d'identification des priorités concernant les protections de captages

Une réunion est organisée le 13 décembre sur le thème des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

(cf. <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVO0751365A>).

Au printemps 2008, une réunion destinée plus particulièrement aux collectivités adhérentes devrait être organisée sur le même thème. La DDAF Isère travaillera à l'élaboration d'un rapport type.

M. San Filippo, FRAPNA, rappelle les « bémols » qu'il avait émis lors du bureau de la CLE du 2 octobre 2007. Pour mémoire : favorable à l'adhésion à la CEP en notant cependant les points suivants :

- « La CEP [étant] subordonnée à la Région Urbaine Grenobloise, ne risque-t-il pas d'y avoir conflit entre des compétences centrées sur Grenoble et [les] territoires Nord-Isère et Drôme ? »
- « La disproportion n'est-elle pas trop grande entre un territoire historique grenoblois marqué par des nappes [alluviales] importantes et notre territoire de nappe souterraine et de quelques rivières ? »

Mme Benech, CEP, explique qu'avec la règle d'équité de la CEP, chaque membre de la CEP a une voix délibérative équivalente et donc le même pouvoir de décision.

M. PERRICHON, Syndicat hydraulique Bièvre Liers Valloire, fait le parallèle avec les problèmes de PLU invalidés car ne correspondant pas aux orientations du Schéma Directeur de la Région Urbaine Grenobloise (noté SDRUG).

M. Cyrot, DDAF38, indique que la CEP n'est pas comparable au SDRUG. La CEP est à considérer comme une instance de concertation, un « club ». La CEP ne prend aucune compétence en eau potable ; cette compétence reste aux gestionnaires et la CEP n'a pas de valeur réglementaire contrairement à un SAGE. La CEP a été mise en place pour pallier à un manque de concertation entre les différentes structures gestionnaires d'eau potable.

Mme BENECH, CEP : la CEP va chercher à réaliser des études globales (éviter des études ponctuelles coûteuses et ne prenant pas en compte le contexte environnant). La CEP s'adapte aux demandes qui lui sont faites : exemple les formations ont été proposées suite à des demandes en ce sens de la part des membres adhérents ou participants.

La CLE, en étant présente à la CEP, sera informée, informera, participera aux décisions et pourra au besoin « tirer la sonnette d'alarme ».

La CEP et le SAGE ne sont pas contradictoires. Au final, le SAGE Bièvre Liers Valloire s'imposera au SCoT : ce dernier devra se rendre compatible avec les dispositions du SAGE après son approbation.

M. MARTIN-ROSSET, VP CLE - Communauté de Communes Rhône-Valloire : il n'existe pas d'équivalent à la CEP dans le SCoT Rives du Rhône qui concerne les communautés de communes Rhône Valloire et Pays Roussillonnais sur le périmètre du SAGE. En cas de création d'une même structure côté SCoT Rives du Rhône, la CLE devra y adhérer.

M. PELISSIER, Président de la CLE, propose de voter l'adhésion ou non à la CEP à main levée. Sur ce sujet, comme le précise le règlement intérieur de la CLE, la CLE peut délibérer quel que soit le nombre de membres présents (le quorum est exigé pour l'approbation ou la modification du règlement intérieur, la modification de la composition de la CLE, la validation des grandes étapes du SAGE).

Résultats du vote : 12 voix POUR  
1 voix CONTRE

M. Le Sous Préfet est lui-même favorable à la démarche de la CEP, qui propose de travailler sur l'ensemble des réseaux de gestion d'eau potable.

M. PELISSIER est désigné membre titulaire pour la CEP.

M. NUCCI, VP CLE, Vice-Président du Conseil Général de l'Isère, fait néanmoins remarquer le manque de cohérence entre la CEP et l'observatoire de l'eau que met en place le Département. Mme BENECH est d'accord en partie, mais précise que la CEP est spécifiquement dédiée à l'eau potable et devrait apporter des éléments à l'observatoire du CG38.

M. NUCCI, insiste sur l'importance de la mutualisation dans le domaine de l'eau potable.

#### 4. Etude qualité cours d'eau

*Cf. diaporama en pièce jointe 20071002\_BLV\_CLE\_QualCoursDEau.pdf*

Les documents relatifs à l'étude peuvent être consultés sur le site suivant :

<http://ge.serveftp.net/>

Une fois sur le site, cliquer sur le bouton bleu http, le dossier s'appelle "blv2007". Les identifiants sont :

- Nom utilisateur : blv2007
- mot de passe : bilan2007

M INSARDI, chef de projet du bureau d'études Gay environnement, présente les résultats de l'étude qualité cours d'eau.

- 29 points d'étude répartis sur les différents cours d'eau du bassin Bièvre Liers Valloire,
- Physico-chimie hors toxiques : on constate de façon globale qu'environ la moitié des points étudiés ont une qualité allant de moyenne à médiocre. Cependant, les petits bassins versants Barbaillon, Eydoches, Dolon et Argentelle ont une qualité bonne à 80 % ; ce sont les bassins versants du Rival et des Oron-Collières-Veuzes qui sont les plus dégradés avec environ 60 % des points ayant une qualité moyenne à minima.
- Nitrates : problème lié aux nitrates sur quasi tout le réseau ; pour mémoire, le SEQ Eau Système d'Evaluation de la Qualité de l'Eau version 2 indique pour les nitrates les classes de qualité suivantes :

Classe de qualité	Très bon	Bon	Moyen	Dégradé	Très dégradé
<b>NO<sub>3</sub><sup>-</sup></b> (mg/l NO3 )	≤ 2	≤ 10	≤ 25	≤ 50	> 50

- Pesticides : 5 points pesticides (3 dans le cadre de l'étude, 2 dans le cadre de réseaux de suivi existants Agence de l'Eau et DIREN) : problème aux sources de l'Oron avec une dégradation par le diuron. On retrouve sur les 3 points étudiés l'AMPA, produit de dégradation du glyphosate (molécule entrant dans la composition du RoundUp entre autres)
- Métaux : 5 points métaux (analyse faite sur bryophytes, sauf pour les Veuzes où analyse faite sur sédiments car pas de bryophytes disponibles au point étudié) : la situation est globalement bonne, mais
  - à l'aval de Beaurepaire on retrouve du mercure (Hg) dont on ne connaît pas l'origine (suspicion sur le secteur de la Maladière à confirmer par une étude plus précise)

- à l'aval de St Sorlin en Valloire, on retrouve la présence des 8 métaux recherchés (Arsenic, Cadmium, Chrome, Cuivre, Mercure, Nickel, Plomb et Zinc). Suspicion sur l'entreprise SMS à St Sorlin (activité de décapage de métaux)
- qualité biologique : la qualité biologique est globalement peu satisfaisante sauf sur les têtes de bassin
- Eutrophisation (= proliférations végétales, liées généralement à des problèmes de pH et d'oxygénation) : pas de problème sur l'amont des cours d'eau. Plus en aval, on constate des dysfonctionnements marqués.

#### ⇒ Qualité globale :

- les têtes de bassins (amont Rival, amont Baïse, Dolon) ont une qualité globale satisfaisante,
- Problème du Barbaillon lié à l'usine d'impression sur tissus (SIEGL),
- Problème à l'aval des rejets des STEP d'Izeaux-Sillans, du Rival à la Côte St André, de St Siméon de Bressieux, de Beaurepaire
- Les écarts de collecte impactent le milieu (Marcilloles, Beaurepaire, Anneyron) et suffisent à masquer les améliorations apportées par les raccordements aux STEP,
- **Au final, 80 à 90 % du linéaire des cours d'eau étudié est altéré.**

Mme BOSCH, Chambre d'Agriculture de l'Isère : les nitrates sont-ils également dus aux rejets des STEP et pas seulement aux pollutions agricoles ?

Réponse M. INSARDI : Sur l'Oron, la qualité dégradée liée aux nitrates est due au fait que la source de ce cours d'eau est une émergence de la nappe, or on sait que la nappe est dégradée par les nitrates. Sur le Rival en revanche, les nitrates résultent des contributions des pollutions domestiques et des activités agricoles. Mais on ne peut pas quantifier la part relative des différentes contributions.

M. NUCCI, CG38 : Depuis plusieurs années, le CG38 aide financièrement à l'implantation de CIPAN (Culture Intermédiaire Piège à Nitrates). Cette étude pose la question de l'efficacité de ces méthodes, menées depuis une dizaine d'années.

Il y a 3 hypothèses, qui peuvent se combiner, pour expliquer la situation actuelle :

- Les prescriptions peuvent être insuffisantes
- Les prescriptions peuvent être mal comprises, mal suivies
- Le milieu n'a pas encore répondu

Par exemple, M. INSARDI juge que les bandes enherbées, dans le sens strict où les bandes sont plantées en herbe, le long du Rival ont peu de chance de fonctionner. Elles forment un cordon linéaire insuffisant. Des bandes avec une végétation d'arbres, arbustes de 5m de large piègeraient plus efficacement les nitrates. De plus, les cours d'eau ont subi des altérations physiques fortes : recalibrage, rectification, pas de divagation possible. Les cours d'eau sont contraints dans leur fonctionnement.

Mme BOSCH, CA38 : les actions qui ont été mises en place depuis une dizaine d'années (Pil'Azote notamment avec des actions très spécifiques sur les captages d'eau potable) visaient à atteindre la norme de potabilité pour l'eau potable qui est de 50 mg/L et de stabiliser les teneurs en nitrates de la nappe. Aujourd'hui ces objectifs semblent atteints. De plus, pour la qualité cours d'eau, la qualité est moyenne dès que la teneur en nitrates est supérieure à 10 mg/L.

Réponse M. INSARDI : Les cours d'eau Rival, Oron, Collières, Veuzes ont des teneurs en nitrates supérieures à 25 mg/L le plus souvent. Sur le point situé sur l'Oron à St Barthélemy, la valeur maximale relevée est de 44mg/l. En effet, la teneur en nitrates est en-dessous du seuil de potabilité de 50 mg/l, mais pour une qualité de cours d'eau la qualité vis-à-vis des nitrates est insuffisante.

Mme BOSCH, CA38 : L'efficacité des bandes enherbées a été prouvée à travers des recherches scientifiques. Les pratiques agricoles ont évolué et ont permis de stabiliser les teneurs en nitrates pour un usage eau potable, mais en effet c'est insuffisant pour le milieu. Mais le changement seul des pratiques agricoles ne permettra pas de reconquérir la qualité du milieu.

M. DE BELLEGARDE, Communauté de Communes Rhône-Valloire : les cours d'eau de Bièvre Liers Valloire sont fortement dépendants de la nappe souterraine. On constate en effet une évolution lente à la baisse ou du moins une stabilisation des teneurs en nitrates de la nappe. Les cours d'eau de BLV sont alimentés par les résurgences de nappe et les rejets des stations d'épurations, des piscicultures.

Pour les bassins versants tels que Bièvre Liers Valloire comme l'Est Lyonnais, la plaine de Valence, il est difficile de voir évoluer la qualité des eaux souterraines du fait de l'inertie des systèmes.

Mme MARQUESTE, AERM&C : sur l'Est Lyonnais on assiste à une stabilisation des teneurs en nitrates dans la nappe mais il n'existe pas d'actions en place telles que Pil'azote.

M. DELPRAT, DIREN : Cette étude montre aussi le dysfonctionnement de certaines stations d'épuration. Le SAGE doit-il imposer un traitement matières azotées (N) et matières phosphorées (P), notamment dans la mise aux normes des stations ?

Réponse M. INSARDI : les cours d'eau sont très vulnérables à l'eutrophisation, le traitement N et P paraît important pour résoudre ce problème. L'eutrophisation a été évaluée en août et octobre, or c'est en mars que les résultats auraient été les plus alarmants. Toutes les conditions sont réunies pour des dysfonctionnements d'eutrophisation : cours d'eau recalibrés et rectifiés (ressemblent plus à des canaux à fond plat qu'à des cours d'eau naturels), lame d'eau écoulee très faible, matières phosphorées apportées par les rejets. On obtient un développement algal important avec des risques de toxicité pour les poissons.

Les solutions à apporter sont multiples :

- Limiter les apports de matières phosphorées,
- Limiter le flux de matières azotées.
- Améliorer les caractéristiques physiques des cours d'eau : avoir une ripisylve et laisser des espaces de divagation aux cours d'eau,

M. JAILLOT, SIE de Beaurepaire, rappelle qu'il a fait passer un document sur les analyses de la STEP de Beaurepaire.

Ce document a été transmis au Bureau d'études.

Réponse M. INSARDI : les données d'analyse sont bonnes en effet, mais il y a un problème de matières phosphorées à l'aval de la STEP de Beaurepaire. Il faut bien noter que sur BLV, les milieux sont très fragiles. Même si la STEP de Beaurepaire fonctionne bien, le milieu nécessite des précautions particulières et il faut donc aller vers des modalités de rejets particuliers, adaptés aux milieux récepteurs.

M. DELPRAT, DIREN : il faut avoir un objectif pour les stations d'épuration de traitement sur les matières phosphorées et azotées.

M INSARDI signale cependant que cela ne résoudra pas l'ensemble du problème. Exemple de l'Argentelle à Anneyron où la nouvelle station d'épuration a éliminé le rejet qui étant impactant dans l'étude précédente de 1997. Cependant, on a encore un problème de qualité du fait de la non collecte de certains rejets, ce qui peut complètement occulter l'amélioration apportée par la nouvelle STEP (idem pour Beaurepaire). Il faut faire très attention aux écarts de collecte.

Mme ALZATE, Région RHA : quel est l'impact de l'assainissement non collectif (noté ANC) ?

Réponse M. INSARDI : on ne peut pas évaluer l'impact de l'ANC. L'ANC réduit les flux vers les STEP.

Mme BOSCH, Chambre d'Agriculture 38 : mais l'ANC peut polluer la nappe ?

Réponse M. INSARDI : en effet, certains contextes sont plus propices que d'autres mais il y a un effet épurateur du sol non négligeable (cf. loi de Rehsé).

M. CYROT, DDAF38 : Deux mises en demeure ont été prononcées pour les STEP d'Izeaux-Sillans et Le Rival La Côte St André. Ces mises en demeure ne spécifient pas de traitement particulier pour les matières azotées et phosphorées.

M. PELISSIER, Président de la CLE pose la question de la pertinence des traitements tertiaires pour finaliser l'épuration (type macrophytes).

Mme BOSCH, CA38 : il faut raisonner en terme de facteur limitant. On peut en effet agir sur certains facteurs (traitement P et N, pratiques agricoles) mais ce peut être alors l'état physique des cours d'eau qui peut être limitant pour améliorer la qualité.

M. CYROT, DDAF38 : il faut insister sur les aspects physique des cours d'eau. Le SAGE doit mettre en place un programme d'actions pour renaturer les cours d'eau. On peut aller le plus loin possible dans la dépollution cela améliorera la situation mais ce sera insuffisant. Il faut parallèlement améliorer les caractéristiques physiques des cours d'eau et les débits, en jouant sur les prélèvements.

M. PELISSIER, Président de la CLE demande si une solution sans rejet au cours d'eau est possible, pour le cas du Rival.

M. CYROT, DDAF38 : il est possible d'infiltrer, mais cela peut avoir un impact sur la nappe et on intervient plus facilement sur les eaux de surface en cas de problème que sur les eaux souterraines. La station du Rival est prévue pour 13 600 EH et les abattoirs devraient être fermés. Il s'agit aussi d'une problématique d'aménagement du territoire : il faut savoir concilier différents enjeux. L'étude qualité cours d'eau sera à prendre en compte dans les études d'assainissement en cours.

M. PELISSIER souhaite savoir comment la CLE peut exprimer son avis sur les projets d'assainissement en cours.

M. CYROT, DDAF38 : lorsque le SAGE n'est pas encore approuvé, la CLE peut émettre un avis, mais celui-ci doit pouvoir s'insérer dans le dossier loi sur l'eau d'autorisation.

M. le Sous-Préfet ajoute que l'avis de la CLE peut être transmis dans le cadre de l'enquête publique.

## 5. Questions diverses

M. SAN FILIPPO, FRAPNA demande la création d'un groupe de réflexion sur les décharges (Chambaran, Izeaux).

M. BUDILLON-RABATEL, UNICEM, sollicite la position de la CLE sur les carrières. Ce sujet pourrait être mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la CLE. L'avis de la CLE est attendu pour la modification des PLU en lien avec le Schéma Directeur de la Région Urbaine Grenobloise.

Mme ALZATE, Région RHA, remarque que la DRIRE n'était pas là lors de la discussion sur les carrières en juillet 2007 et que l'avis de la DRIRE est également nécessaire dans ce dossier.

---

Le Président de la Commission Locale de l'Eau  
Maurice PELISSIER

## Liste des présents

Etaient présents :

Nom Prénom	Organisme
M. Le Sous-Préfet	Sous-préfecture de Vienne
Mme ALZATE Luisa	Région Rhône-Alpes
M. BON Georges	UFC Que Choisir
Mme BOSCH Christine	Chambre d'Agriculture de l'Isère
M. BUDILLON-RABATEL Jean	UNICEM
M. CYROT	DDAF Isère - MISE
M. DE BELLEGARDE Bernard	Communauté de Communes Rhône-Valloire
M. DELPRAT Michel	DIREN Rhône Alpes
M. DRUEL Bruno	DDAF Drôme
M. HUMBERT René	DDE Isère - SANO
M. JAILLOT Maurice	Président Synd. des Eaux de Beaurepaire
Mme MARQUESTE Cécile	Agence de l'Eau – Délégation Rhône Alpes
M. MARTIN-ROSSET Freddy	Vice-Président Communauté de Communes Rhône-Valloire
M. MAUGICE Etienne	Vice-Président Synd. des Eaux Dolon Varèze
M. NUCCI Christian	Conseiller Général de l'Isère
M. PELISSIER Maurice	Président de la CLE, Vice-président Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
M. DELORME Dominique	UNICEM – Secrétaire général
M. LANGLAIS René	Fédération Pêche Drôme
M. PERAN Guy	Chambre d'Agriculture de la Drôme Elu
M. PERRICHON André	Synd. Hydraulique Bièvre Liers Valloire
M. PONT Georges	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme
M. SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
M. SAUVAJON Guy	Chambre d'Agriculture de la Drôme Elu
M. TRISSE Olivier	Chambre d'Agriculture de la Drôme
M. VALLANTIN Gilbert	Communauté de Communes du Pays de Chambaran
Mme BENECH Cécile	Chargée de mission Communauté de l'Eau Potable
M. INSARDI Marc	Bureau d'études Gay Environnement
Mlle GRAVIER Annabel	Animatrice du SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

M. BABYLON	Conseil Général de la Drôme – Service Eau
M. BARBIER Jean-Pierre	Président Communauté de Communes Pays de Bièvre Liers
M. BAULE Robert	Communauté de Communes Pays de Bièvre Liers
M. BIANCHERI Gabriel	Conseiller Général de la Drôme
M. BOCHATON Jean-Michel	Conseiller Général de la Drôme
M. CARRET Richard	Communauté de Communes Rhône-Valloire
M. CHAUMONTET Gérard	Conseiller Général de la Drôme
M. GENTHON Alain	Conseiller Général de la Drôme
M. GUERRY Jean-Louis	Communauté de Communes Pays Roussillonnais
M. MIGNOT Philippe	Conseiller Régional Rhône-Alpes
M. MONNET Jean-Claude	Fédération Pêche Drôme
Mme NICAISE Claude	Présidente Synd. des Eaux Dolon Varèze
M. NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon (SIAPA)
M. PETIT Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Isère

M. TROUILLET	Fédération Pêche Drôme
M. VETTE René	Communauté de Communes Bièvre Toutes Aures
M. VEYRET Robert	Conseiller Général de l'Isère

---